



ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
Association membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUBicy)

Dijon, le 6 avril 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers adhérents,

Ainsi que vous avez pu le constater en lisant la dernière édition de « la Bulle » et les « Bullettes » transmises via internet, le CA d'EVAD s'est impliqué dans l'enquête d'utilité publique lancée par le « Grand Dijon » à propos du projet de développement de deux lignes de tramway dans l'agglomération dijonnaise. C'est uniquement à l'occasion de cette enquête que nous avons pu connaître ce projet dans tous ses détails.

Cette implication s'est notamment traduite par le dépôt de remarques écrites auprès du Commissaire enquêteur. Ces remarques portaient sur des points précis du projet, pour lesquels nous avons remarqué soit une absence d'aménagements cyclables associés au tracé du tramway, soit des aménagements peu cohérents, dont certains paraissaient propres à générer des difficultés de cohabitation entre piétons et cyclistes, notamment sur les trottoirs.

Le Commissaire enquêteur a cru bon, dans ses conclusions, de relever la pertinence de certaines de ces remarques, conseillant de consulter les usagers lors du développement du projet, et notamment notre association.

Ne voyant rien venir en fait de concertation, nous avons déposé le 20 janvier dernier un recours gracieux contre la délibération du Grand Dijon autorisant son président à déposer la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) auprès du préfet de la Côte d'Or. Logiquement, et afin de garantir le maintien de toutes les possibilités d'agir, nous avons déposé le 12 février dernier un autre recours gracieux, contre la déclaration d'utilité publique cette fois.

Il doit être très clairement posé que le CA d'EVAD ne s'est à aucun moment et en aucune façon positionné comme hostile au développement du tramway dijonnais. Bien au contraire, nous souhaitons que ce projet, eu égard à l'effort financier important consenti par la collectivité, atteigne pleinement ses objectifs (réduction de la pression automobile, développement de l'intermodalité et des modes doux...). Ces « péripéties juridiques » n'ont pas d'autres buts que d'afficher notre détermination à être partie prenante dans la concertation avec les usagers, dont le Grand Dijon a toujours affirmé qu'elle était une de ses préoccupations principales pour la mise en œuvre de ce projet, et de faire en sorte que le tramway soit une réussite totale.

Nous sommes aujourd'hui en droit de nous interroger sur cette volonté de concertation, car non seulement nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande dans les délais prescrits, mais nous constatons une certaine crispation du Grand Dijon à notre rencontre.

Légitimement, le conseil d'administration d'EVAD souhaite aujourd'hui consulter les adhérents de l'association sur les suites, éventuellement juridiques, à donner à cette affaire. C'est pourquoi nous avons décidé de convoquer une

Assemblée Générale extraordinaire des adhérents d'EVAD

Le jeudi 6 mai 2010 à 18h30

Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, DIJON

Ordre du jour : suite à donner au recours gracieux ; relations avec le Grand Dijon ; questions diverses.

En cas d'empêchement à participer directement à cette assemblée, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous transmettre votre pouvoir, dûment complété et signé.

Cyclistement vôtre,

Pour le CA d'EVAD,
Le président,

Christian Germain

POUVOIR

pour l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de l'ASSOCIATION EVAD

le jeudi 6 mai 2010 à 18 h 30 Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs- DIJON

Je soussigné(e) adhérent(e)

d'EVAD.....

domicilié(e).....

donne pouvoir pour l'assemblée générale extraordinaire d'E.V.A.D.

à M......

fait à, le (date):.....

signature (faire précéder de la mention manuscrite“ bon pour pouvoir ”) :